

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00888
Numéro SIREN : 884 167 685
Nom ou dénomination : 2G BTP

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002725

Comptes Annuels

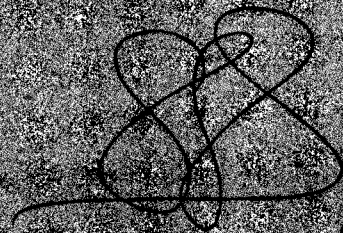
2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

SAS 2G BTP

CERTIFIÉ CONFORME

GUÉLLE AURÉJE



ADEPT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de LYON

84500

1 50 00 12 9 21
1000 1000 1000 1000
1000 1000 1000 1000

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	350 000		350 000	350 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	350 000		350 000	350 000
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	41 400		41 400	36 000
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 080		2 080	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	611		611	443
Divers				
Disponibilités	127 401		127 401	99 408
TOTAL ACTIF CIRCULANT	171 492		171 492	135 851
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	521 492		521 492	485 851



Bilan

	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	
Autres réserves	69 456	
Résultat de l'exercice	83 852	70 456
TOTAL CAPITAUX PROPRES	164 308	80 456
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	258 930	309 641
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	258 930	309 641
Emprunts et dettes financières diverses	1 207	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	90 630	91 085
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 008	1 008
Etat, Impôts sur les bénéfices		3 650
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 409	11
Dettes fiscales et sociales	5 409	3 661
TOTAL DETTES	357 183	405 395
TOTAL PASSIF	521 492	485 851



Compte de Résultat

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	du 09/06/20 au 30/09/21 16 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	36 000	100,00	36 000	100,00		
Total	36 000	100,00	36 000	100,00		
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	2 166	6,02	3 677	10,21	-1 511	-41,09
Total	2 166	6,02	3 677	10,21	-1 511	-41,09
MARGE SUR M/SES & MAT	33 834	93,98	32 323	89,79	1 511	4,67
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.			450	1,25	-450	-100,00
Total			450	1,25	-450	-100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 834	93,98	31 873	88,54	1 961	6,15
Produits financiers	55 000	152,78	43 500	120,83	11 500	26,44
Charges financières	3 374	9,37	1 267	3,52	2 107	166,34
Résultat financier	51 626	143,41	42 233	117,31	9 393	22,24
RESULTAT COURANT	85 460	237,39	74 106	205,85	11 353	15,32
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	1 608	4,47	3 650	10,14	-2 042	-55,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	83 852	232,92	70 456	195,71	13 395	19,01



Comptes Annuels

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe des Comptes annuels



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2G BTP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 521 492 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 83 852 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	350 000			350 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	350 000			350 000
ACTIF IMMOBILISE	350 000			350 000



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 091 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	41 400	41 400	
Autres	2 691	2 691	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	44 091	44 091	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 357 183 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	258 930	51 066	207 864	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 207	1 207		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 008	1 008		
Dettes fiscales et sociales	5 409	5 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	90 630	90 630		
Produits constatés d'avance				
Total	357 183	149 319	207 864	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 50 711

(**) Dont envers les associés 90 630

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 90 629 euros.

Charges à payer

	Montant
Honoraires NP	1 008
Intérêts courus	1 207
Total	2 215



Autres informations



2G BTP
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 90 CHE DES CHASSEURS - ZI le Razas,
26780 MALATAVERNE
884 167 685 RCS ROMANS SUR ISERE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 83 851,81 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 83 851,81 euros

En totalité au compte "autres réserves"

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Aurélie GLEIZE

